COMMUNE DE BÉNY

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 24 JUIN 2025 à 20 heures 00.

Date de convocation : 18 juin 2025 Date d'affichage : 18 juin 2025

Présents : BAVOUX Patrick, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, PROST Valentin, GROS Antoine, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absents excusés : ACHARD Ludovic, BUARD Vincent, BAVOUX Laurence et MARECHAL Maurice

Absentes : GAILLETON Jocelyne et NECTOUX Morgane

Pouvoirs : ACHARD Ludovic donne pouvoir à Bénédicte SEVE
BUARD Vincent donne pouvoir à Didier CHARVET
BAVOUX Laurence donne pouvoir à GROS Antoine
MARECHAL Maurice donne pouvoir à GAILLARD Bruno

Secrétaire : TEILLARD Christophe

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique le rajout à l'ordre du jour du point sur la Convention Territoriale Globale qui lie à Grand Bourg Agglomération.

PRESENTATION DU BILAN ENERGETIQUE PAR LA TECHNICIENNE DE GRAND BOURG AGGLOMERATION DU SERVICE ALEC AIN (Agence Locale de l'Energie et du Climat)

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique et du service aux communes, Grand Bourg Agglomération a proposé de participer à la démarche Econome de flux afin de mieux connaitre et maitriser les dépenses énergétiques du patrimoine de la commune.

L'économe de flux est un service d'intérêt général, permettant de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie, mutualisé entre les communes d'une même intercommunalité. L'objectif est de permettre de mener à bien une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine. L'économe de flux, à partir d'une connaissance fine du patrimoine, accompagne la commune dans ses projets énergétiques.

Le service d'économe de flux vise à :

- ✓ Sensibiliser les élus aux enjeux énergétiques de leur patrimoine,
- ✓ Optimiser les contrats d'énergie,
- ✓ Être informé sur les financements et subventions mobilisables,
- ✓ Analyser les dysfonctionnements et identifier les actions prioritaires sur les bâtiments,
- ✓ Disposer d'un tableau de bord de suivi des consommations énergétiques,
- ✓ Impliquer les utilisateurs des bâtiments dans la réalisation d'économies d'énergie,
- ✓ Suivre les travaux énergétiques,
- ✓ Apporter une réponse adaptée au décret éco-énergie tertiaire, qui vise à réduire les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² avec des objectifs en 2030, 2040 et 2050.

Grand Bourg Agglomération est actionnaire de la Société Publique Locale Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC AIN). La SPL ALEC AIN est l'opératrice privilégiée des politiques publiques portées par ses actionnaires en matière de transition énergétique des territoires. Cette société a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Le service économe de flux est assuré par la SPL ALEC AIN.

Un suivi énergétique pour l'année 2024 a été réalisé et présentation par la technicienne.

Le bilan global des dépenses :

Année	2022	2023	2024	Evolution 2022 - 2023	Evolution 2022 - 2024	Evolution 2023 - 2024
Total (€)	33 937	43 676	33 216	29%	-2%	-24%

Le tableau récapitulatif des données globales est :

Année	2022	2023	2024	Evolution 2022 - 2023	Evolution 2022 - 2024	Evolution 2023 - 2024
Consommations brutes (kWh)	121 020	115 768	93 843	-4%	-22%	-19%
Consommations corrigées (kWh DJU)	127 109	123 014	103 256	-3%	-19%	-16%
Dépenses (€ TTC)	33 937	43 676	33 216	29%	-2%	-24%
Emissions GES (kgéq CO2)	8 396	8 175	6 623	-3%	-21%	-19%

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 mai 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 06 mai 2025 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

Avenant n° 2 à la Convention Cadre Territoriale Globale (CTG) de la Communauté D'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse

(délibération n° 2025.18)

Contexte : En décembre 2021, la Caf de l'Ain, la MSA Ain Rhône, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse et les communes de Montcet, Buellas, Lent, Dompierre-sur-Veyle, Servas, St Etienne du Bois, Polliat, Viriat, Péronnas, St Denis-les-Bourg, Val Revermont, St Etienne du Bois, St Didier d'Aussiat, Confrançon, St André-sur-Vieux-Jonc, Bény, Marboz, et les syndicats intercommunaux de St Trivier-de-Courtes et St Julien-sur-Reyssouze ont signé une Convention territoriale globale (CTG) afin de renforcer leur coopération et ainsi permettre de :

- Développer et coordonner l'ensemble des politiques familiales mises en œuvre sur le territoire, et des actions sociales,
- Définir et mettre en œuvre un projet global de territoire en direction des habitants et des familles, en cohérence avec le diagnostic des besoins,
- Gagner en efficience et donner du sens en rationnalisant les engagements contractuels.

Le présent avenant n°2 vise à intégrer les communes de Bresse Vallons, Malafretaz, Coligny, Jasseron, Montrevel en Bresse, Attignat, Jayat, avant la fin de la CTG prévue le 31 décembre 2025, afin d'engager un travail commun sur la politique enfance jeunesse avec ces territoires entrant dans la démarche.
Toutes les clauses de la convention initiale (délibération du 21 septembre 2021), de son avenant n°1 (délibération du 31 mars 2025) et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant n°2.
Le présent avenant n°2 prend effet à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

CONSIDERANT les délibérations du 21 septembre 2021 et du 31 mars 2025 du Conseil Municipal de BENY autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la commune, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône (MSA).

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de l'Avenant n°2 à la CTG tel qu'il figure en annexe ;
- D'autoriser Le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cet avenant et tous documents afférents

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'Avenant n°2 à la CTG tel qu'il figure en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou un des adjoints, à signer cet avenant et tous documents afférents

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025

(délibération n° 2025.19)

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 18 février 2025,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation en raison de 6 heures par semaine en période scolaire soit une durée hebdomadaire annualisée à 4heures 43 minutes.

Le Maire explique qu'en raison de l'augmentation conséquente du nombre d'enfants pendant la pause méridienne (de 12h à 13h30), il est nécessaire de créer cet emploi.

Il indique qu'une mise à jour des plannings des agents est en cours et sera validée lors du conseil municipal de juillet.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité la proposition du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité **à compter du 1er septembre 2025**.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET par semaine à compter du 1er septembre 2025		
Emplois	**Nombre**	**Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant**
FILIERE TECHNIQUE		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des **Agents de maîtrise**
FILIERE ADMINISTRATIF		
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers…	1	Cadre d'emplois des **Rédacteurs territoriaux**
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers…	1	Cadre d'emplois des **Attachés territoriaux**
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET par semaine		
FILIERE TECHNIQUE		
Agent polyvalent : travaux de voirie, entretien des bâtiments, du village…	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 20 h 00 min
Agent de service cantine scolaire, ménage des salles : Primevère, Marmont, garavand, mairie (salle conseil et secrétariat)	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 34 h 09 min
Agent de service cantine, ménage salles tilleul, motricité, informatique, médiathèque, garavand, primaire, une classe maternelle…	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 22 h 00 min
Ménage de l'école, centre loisirs	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 7 h 03 min
FILIERE MEDICO SOCIALE		
ATSEM + ménage divers + animation	1	Cadre des emplois des **A.T.S.E.M** : 32 h 00 min
ATSEM + ménage divers	1	Cadre des emplois des **A.T.S.E.M** : 13 h 38 min
FILIERE ANIMATION		
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois **Adjoints d'animation** : 21 h 11 min
Centre de loisirs, cantine scolaire périscolaire	1	Cadre des emplois **Adjoints d'animation** : 04 h 43 min
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois **Adjoints d'animation** : 10 h 07 min

AUTORISE le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

LOGEMENT COMMUNAL N°3 au 1 rue Clair matin RDC droit

(délibération n° 2025.20)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrôle technique immobilier réalisé par la société DEFIM le 23/04/2025 a fait ressortir l'absence d'isolation thermique sur le mur Est du bâtiment Clair matin, classant l'appartement en catégorie « isolation thermique insuffisante » : « Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur ».

De plus, il n'y a aucune isolation acoustique au plafond des 2 chambres, ce qui laisse passer bon nombre de bruits entre les appartements N° 3 et 4 (à l'étage).

En conséquence, il présente deux devis établis par la société Michaël Berger :

- Devis pour les plafonds de 4 230 € HT (4 653€ TTC)
- Devis pour les murs de 2 800 € HT (3 080 € TTC)

Par ailleurs et pour information, les travaux de mise en conformité électrique ont été réalisés par la société Neveu pour un montant de 1 616 € HT (1 939.20 € TTC).

L'ensemble de ces 3 devis s'élève donc à 8 646 € HT (9 672 € TTC).

Monsieur le Maire rappelle que le loyer actuel pour l'appartement avec 1 garage est de 380 € (hors chauffage) et indique que le loyer d'un appartement de taille similaire avec 1 garage à la résidence Dorthan est de 540 € (hors chauffage).

En conséquence et compte-tenu des travaux réalisés, propose de porter le nouveau loyer mensuel à 480 € (hors chauffage) incluant 1 garage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE le tarif du loyer mensuel à 480€ avec le garage, et une provision mensuelle pour le chauffage à 80€ réajustable au 1er janvier de chaque année,

DECIDE que la révision du loyer sera au 1er janvier de chaque année suivant la moyenne des indices du coût de la construction publiée par l'INSEE.
L'indice de référence sera celui du 1er trimestre 2025 dont la valeur est 145.47, et la première révision sera en date du 1er janvier 2026,

ACCEPTE les devis de la société Michaël Berger pour :

- les plafonds d'un montant de 4 230 € HT (4 653€ TTC)
- les murs d'un montant de 2 800 € HT (3 080 € TTC)

AUTORISE le Maire ou les adjoints à choisir les futurs locataires et à signer le nouveau bail, réaliser l'état des lieux avec le(s) futur(s) locataire(s).

OUVRAGE PONT DE LA MORTE – ROUTE DES BLANC

Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie donne l'avancement des travaux de l'ouvrage.

- L'entreprise Batimex (retenue pour le diagnostic amiante et HAP) a réalisé le prélèvement le mardi 3 juin. Les résultats sont bons car négatifs en amiante et HAP>0,5 mg/kg (réemploi possible à froid).

- Suite aux précédents résultats d'études géotechniques, l'utilisation de micropieux s'avère indispensable pour garantir la stabilité et la solidité du pont dans le temps quel que soit l'option choisie.

Après étude et chiffrage les possibilités de rénover et renforcer l'existant couterait aussi cher que de faire un pont neuf et serait moins esthétique car les pierres devraient être enduites et le tablier réhaussé de 60 cm.

La commission voirie propose donc d'abandonner le choix de la rénovation et d'accepter la proposition faite par le maitre d'œuvre C&D ingénierie présentée lors du conseil d'un pont neuf ayant une largeur de voie identique à l'existant (4,40m de largeur) tout en supportant des charges de 40 tonnes maximum.

Le conseil municipal valide ce choix à l'unanimité.

Le planning prévisionnel serait le suivant :

- Semaines n°27 à n°32 : consultation des entreprises ;
- Semaines n°32 à 34 : analyse des offres ;
- Semaine n°35 : notification du marché ;
- Semaine n°36 à 39 : préparation des travaux ;
- Semaine n°40 : batardeaux et mise à sec de la zone de travail ;
- Semaines n°41 à 43 : création des culées (y/c micropieux) ;
- Semaine n°44 : démolition de l'ouvrage, confortement des pieds de berge et retrait des batardeaux ;
- Semaines n°45 à 49 : création du tablier et reprises de voirie.

DEVIS

1°) <u>Remplacement du serveur de la mairie (délibération n° 2025-21)</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de remplacer le serveur de fichiers de la mairie. Il apporte les précisions suivantes et :

- indique que l'extension de contrat de maintenance du serveur local de la mairie acquis en 2019, sera échu au 28/09/2025,
- présente 2 solutions pour palier cette fin de contrat : soit remplacer le serveur actuel par un serveur local neuf, soit externaliser le stockage des données communales dans un site informatique externe,
- explique que le risque de conserver un serveur local dans les locaux de la mairie revêt de plus en plus de dangers (incendie, vol, dégradations, cyber-attaque, cryptage, rançonnage),
- conseille à l'assemblée d'externaliser cette ressource informatique chez un prestataire spécialisé qui est mieux à même d'en assurer la sécurité,
- rappelle que la dépense a été prévue lors du budget 2025,
- donne lecture des propositions de prix de l'entreprise KOESIO,
- donne lecture de la proposition du poste du secrétariat pour les logiciels Berger Levrault

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint
et délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE

<u>De l'entreprise KOESIO</u> le nouveau devis-contrat de l'entreprise KOESIO, à compter du 1er juin 2025 et pour une durée de trois ans pour les montants HT suivants :

- 4 licences Office O365 version standard pour les postes de la mairie, soit 95.90€ HT/mois,
- Sauvegarde ISI Backup O365 pour les postes Lenovo, soit 92.00€ HT/mois,
- Une prestation de service pour la migration du serveur vers SharePoint, soit 4 923,00€ HT (1 seule fois).

<u>De BERGER LEVRAULT</u> <u>– Pack standard</u> pour un montant HT de 3 840.00€

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer le contrat correspondant et tout document concernant ces contrats.

2°) <u>Ordinateur du secrétariat</u> : Acceptation du devis de l'entreprise KOESIO pour un montant TTC de 1644€ avec une configuration de windows 11.

3°) <u>ECOLE :</u> Acceptation du devis de la menuiserie GROS Frères pour un montant total de 3457.95€ HT (4 149.54€ TTC) concernant :

- 2 Brises Soleil Orientale de la classe des tous petits pour un montant de 5 1491.47€ HT + 1314.37€ HT
- la fourniture et pose d'une poignée extérieure anti panique pour un montant de 291.23€ HT,
- un cylindre de porte pour un montant HT de 199.57€
- et la fourniture et pose d'une grille de ventilation pour un montant HT de 161.31 €

4°) <u>Achat d'un nettoyeur haute pression</u> : En remplacement du nettoyeur haute pression hors service, 2 devis ont été demandés auprès d'entreprises vendant ce type de matériel mais qui en assurent également la réparation en cas de panne. Le choix se porte sur la proposition de Bresse Jura Agri pour un appareil de marque STIHL pour un montant de 796.68 €HT soit 950.00€ TTC.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE CONSULTATIF DU 16 JUIN 2025

Monsieur le Maire donne le compte rendu du comité consultatif :

- ✓ Démission en date du 14/02/2025 de Madame Géraldine PERDRIX
- ✓ Formation en cours de Monsieur Thomas ALLARD
- ✓ Effectif au 16 juin : 9 pompiers plus un en formation
- ✓ Matériel : plusieurs devis de décembre 2024 sont en cours (pulvérisateur, poudre, casques équipements radio, tenue de protection contre les guêpes), une mise à jour des tarifs doit être demandée.
- ✓ Les demandes de subventions seront demandées pour ces équipements.

FIXATION DU PRIX DU TERRAIN EN ZONE AUX DE GARAVAND

La commune a reçu une demande d'achat de parcelle pour la zone artisanale de Garavand (à côté du pôle petite enfance). Le certificat d'urbanisme déposé est recevable. Un contact est pris avec Grand Bourg Agglomération pour établir un cahier des charges de la Zone (aménagement de la zone, règlement, bail, etc…). Le prix approximatif de 25 € HT (terrain non viabilisé) demande une étude plus approfondie pour l'ensemble de la zone concernée.

POINT SUR LES TRAVAUX REALISES ET/OU EN COURS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Travaux en cours au 24/06/2025

<u>Ecole primaire</u>

- Salle Tilleul : Le barillet de la porte principale Tilleul a le code 104 (ald 103) : barillet par erreur à l'atelier, remettre le bon barillet : Gros frères a remis le barillet le 17/02/2025 à François qui doit le remplacer (lui donner le feu vert et informer les associations).

<u>Ecole maternelle</u>

- le BSO de la classe des GS-CP reste bloqué (2/12/2024). Intervention Gros frères et chiffrage validé. Travaux réalisés le 11/06/2025.
- Fixer le téléviseur sur le mur dans la classe de maternelle.
- le BSO de la classe de maternelle reste bloqué (1/06/2025). Chiffrage Gros frères à valider selon devis SS00469 du 11/06/2025.
- Classe des GS-CP: 1 ou 2 blocs de néons restants dysfonctionnent (éclairage intermittent). Faire chiffrer le remplacement par Neveu (16/06/2025).

<u>Bâtiment Garavand</u>

- Le lave-vaisselle de la cuisine n'aspire plus le liquide de lavage (pas de consommation) : Appel BBFC fait le 18/06/2025.

ADAP (Agenda d'accessibilité 2015)

- Planifier la date de validation par Alpes Contrôle → Date demandée à Alpes contrôle. A relancer.
- Délibération faite et demande de subvention en cours.

Stade

- Préau Est : boucher le trou au sol du côté Ouest. A faire.
- Le bloc serrure de la porte du sas PMR a été arraché le 7/02/2025. Voir Gros frères pour poignée additionnelle. Chiffrage selon devis SS00469 du 11/06/2025 à valider.
- Remplacement de la grille de protection de l'aération sous le bar à changer. Chiffrage selon devis SS00469 du 11/06/2025 à valider.
- Installer la table en stock entre les 2 arbres.

Bâtiment de la bascule ou Clair matin

- Agrandir l'ouverture pour permettre la sortie des cuves par Biajoux.
- Façades : peinture des volets : devis Berger à 4 080€ TTC en 2023, à valider par conseil.
- Appartement N°3 de Marcel : Travaux électriques faits par Neveu. Travaux d'isolation à faire par Berger.

Cimetière : 16 Caveau-urnes à ajouter et Croix et calvaires à rénover :

- Devis à actualiser, Subvention à faire auprès du Département et reçues de la DETR. Ensemble à valider au prochain conseil de juillet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Date des prochaines réunions du conseil municipal :

- mercredi 23 juillet 20h00

Conseil municipal jeunes : rencontre avec le service mobilité de GBA le 2 juillet consécutive au courrier envoyé par les membres du CMJ en avril dernier autour de la problématique du transport scolaire et des abribus.

Remise des dictionnaires : mardi 1er juillet

- **Manifestations à venir sur la commune :**
  - **Dimanche 6 juillet :** 47ème Fête du poulet de Bresse (vente à emporter) organisée par l'Amicale des pompiers de Bény.
  - **Vendredi 1er août :** Don du sang de 15 à 18 h à Marboz organisée par l'Amicale des donneurs de sang Marboz-Bény
  - **Dimanche 31 août :** Bazardouille organisée par le Sou des écoles de Bény
  - **Samedi 20 septembre :** Banquet des classes en 0 et 5.

Levée de la séance à 21h53

Liste des délibérations prises : n° 18 à 21.

Le secrétaire de séance
Christophe TEILLARD

Le Maire,
Patrick BAVOUX